

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

N° 56 - 2019

Papeete, le 14 JUIN 2019

RAPPORT

relatif à une proposition de délibération portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de l'assemblée de la Polynésie française,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Madame la représentante Béatrice LUCAS et Monsieur le représentant Bernard NATUA

Document mis
en distribution

Le 14 JUIN 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Les dispositions de l'instruction comptable M52 de laquelle est inspirée ce nouveau plan comptable impose que le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice N fasse l'objet d'une décision d'affectation formelle pour garantir en priorité la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement à la clôture de l'exercice N. Cette décision d'affectation intervient dès le vote du compte administratif.

Ainsi, le résultat de fonctionnement excédentaire de 214 028 686 F CFP est affecté au compte 110 report à nouveau le portant ainsi au 31 décembre 2018 à 1 119 319 587 F CFP.

*
* *

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 13 juin 2019, la proposition de délibération portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de l'assemblée de la Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

LES RAPPORTEURS

Béatrice LUCAS

Bernard NATUA

Article 2.- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est porté à la somme de 1 119 319 587 F CFP.

Article 3.- Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le président,

Gaston TONG SANG